

L'HISTOIRE DE NOYON

racontée par le nom de ses rues.

DU QUARTIER DE CAVALERIE A L'HOPITAL

Ce qui veut dire : après la préparation au combat, le soin aux malades et aux blessés.

Nous avons vu le beau quartier de cavalerie avoir été incendié depuis le 16 mars 1917, nous avons vu sa carcasse calcinée s'effondrer le 6 juin 1934.

Près de la rue de Paris, l'hôpital général avait beaucoup souffert du mitraillage de 1918. Il fallut le suppléer par des installations de fortune et, comme promis, provisoires. La commission administrative de l'hôpital présidée par Ernest Noël, maire de Noyon, avait décidé, dans sa séance du 12 août 1919, que l'hôpital serait reconstruit sur un espace répondant aux conditions d'hygiène obligatoires.

Puis, le 2 février 1924, le ministère de la guerre fit savoir au maire que le quartier de cavalerie ne serait pas reconstruit. Il fallut attendre quinze années pour réaliser la construction entièrement nouvelle envisagée. De nombreux pourparlers furent nécessaires avant d'obtenir que le site de 9 hectares soit rendu à la ville par la remise officielle de 1933. A partir de ce moment, la commission administrative et le conseil municipal se mirent d'accords non sans mal, sur la conception du nouvel hôpital conformément aux besoins présents et futurs ainsi que sur le projet présenté par M. Venet, architecte de la ville.

On s'empressa de procéder aux appels d'offres puis aux adjudications par lots aux entrepreneurs.

Bientôt, sortiront de terre les bâtiments selon un plan semblable à celui du quartier de cavalerie, mais sur un espace moins étendu; les deux pavillons encadrant l'entrée furent conservés, ainsi qu'on peut s'en rendre compte encore aujourd'hui.

Les travaux furent conduits de façon à rendre fonctionnels les principaux services : maladie, chirurgie, maternité, hospice de vieillards et orphelinat. Ainsi l'établissement hospitalier conservait la double finalité que sa création, puis sa fusion avec l'hôtel-Dieu, lui imposaient.

Le transfert exigea une stratégie minutieuse : la place de chaque malade, de chaque vieillard, de chaque enfant avait été prévue et successivement les services occupèrent leur nouveau local. Le début de cette transhumance eut lieu le premier juillet 1935.

Bien qu'elles fussent heureuses de pouvoir enfin travailler dans des conditions normales, les religieuses hospitalières, plus que tous autres, durent éprouver un légitime regret d'abandonner les lieux où leurs aînés et elles-mêmes s'étaient dépensées pendant

deux cent quatre ans. Elles furent logées dans les deux étages du pavillon qui ferme la cour d'honneur.

L'année suivante, exactement le 4 mai 1936, dans le but de compléter les installations de l'hôpital par les services annexes, la municipalité procéda à l'adjudication des bâtiments répartis en trois lots, à savoir : le dépôt mortuaire, la ferme, le garage et les ateliers.

Les parts furent attribuées à de nombreuses entreprises du bâtiment noyonnaises dont plusieurs participent encore à l'entretien et au développement de la ville.

DÉBATS MUNICIPAUX

Lors de la construction et de l'équipement de l'hôpital-hospice, au temps d'une double crise économique et politique et à quelques années d'une nouvelle guerre, les élus municipaux ne manquaient ni d'occupations, ni de préoccupations. Jusqu'en 1925, le maire Ernest Noël, de 1925 à 1935, le maire Jules Magnier et leur conseil eurent la lourde tâche de refaire la ville. Cependant, toutes les ruines n'avaient pas disparu lorsqu'Adrien Lhomme accéda à la magistrature municipale.

Pendant leurs mandats, les délibérations furent souvent bouleuses dans la contrainte de faire bien avec de maigres budgets.

Il en fut ainsi en 1939 à l'occasion de la construction de la chapelle de l'hôpital. Ce sujet avait donné lieu à des joutes oratoires privées d'aménité. La commission administrative avait soumis au conseil municipal le projet établi par M. Venet, dans lequel cet architecte prévoyait une chapelle de 300 places. Pendant des heures, les conseillers discutèrent sur la question du nombre idéal et suffisant de places à prévoir. La majorité était pour une chapelle plus réduite

en raison de la précarité du financement.

Nous terminerons cette réflexion par l'évocation d'un phénomène de société significatif qui peut servir d'explication aux faits historiques de l'époque.

Il s'agissait de construire deux réservoirs. Dans l'autorisation qu'il accorda le 9 novembre 1932, le Préfet demandait à la municipalité de passer son marché avec l'entreprise Picquetti spécialisée dans ce genre de construction.

Les élus réagirent en faisant remarquer que dans cette société le personnel comprenait 99% d'étrangers. Ce fut alors dans l'assemblée une explosion de xénophobie où fusaient des expressions indignées lorsqu'un des présents révéla que sept étrangers sur dix travaillaient à la construction de l'hôpital.

Un conseiller s'écria : «C'est ignoble !». Un autre «Pendant ce temps-là on paye des chômeurs. C'est navrant !». La caisse de chômage était alors à sec. Le maire proposa d'insérer au cahier des charges une clause main-d'oeuvre française.

A quoi un adjoint enchérit : «...et plus spécialement la main-d'oeuvre locale».

(à suivre)
Jean Goumard

